

PROCES-VERBAL

Comité Syndical du 29 novembre 2022 (Salle des fêtes-DIEFFENBACH AU VAL)

⇒ Membres en exercice : 51 ⇒ Absents - excusés : 27
⇒ Présents ou remplacés : 30 ⇒ Procurations : 07

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- ✗ Convocation des membres titulaires et suppléants le 22 novembre 2022
- ✗ Affichage aux portes du siège de l'ordre du jour et de la convocation
- ✗ Publication sur le site internet du PETR

Monsieur Patrick BARBIER, Président du PETR, ouvre la séance du comité syndical à **19 heures**.

Monsieur Patrick BARBIER, souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués syndicaux et remercie **Monsieur Bernard SCHMITT** pour l'accueil dans la salle des Fêtes de Dieffenbach au Val

Monsieur Bernard SCHMITT présente la commune de Diffenbach Au Val. **Monsieur SCHMITT** met en avant le dynamisme associatif dans la commune et souligne le maintien de commerces de proximité avec la présence d'une boulangerie et d'un restaurant. **Monsieur SCHMITT** évoque enfin la rénovation de la mairie et du périscolaire.

Monsieur BARBIER informe l'assemblée du décès du Dr. **Guy NAUDO** qui fut Maire de Lièpvre, Conseiller Général

Il rappelle que **Monsieur NAUDO** fut l'un des initiateurs de l'Association pour le Développement de l'Alsace Centrale (ADAC), et son premier Président.

Monsieur BARBIER propose d'observer une minute de silence à sa mémoire.

Membres en exercice présents.

Monsieur Patrick BARBIER, **Président**

Mesdames et Messieurs, Noëllie HESTIN, Jean-Marc BURRUS, Robert ENGEL, Alain MEYER, Claude SCHALLER, Serges JANUS, **Vice-présidents.**

Mesdames et Messieurs, Charles ANDREA, Yves DUSSOURD, Philippe SCHEIBLING, Virginie MUHR, Tania SCHEUER, Christian SCHLEIFER, Philippe WOTLING, Patrick BUHL, Emmanuel ESCHRICH, Jean-Pierre PIELA, Bernard SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Michel BUTSCHA, Mathieu LAUFFENBURGER, Jean-Luc FRECHARD, Thomas GOETTELMANN, Régine ORSATIE, **Membres titulaires.**

Mesdames et Messieurs Michèle CLAVER, Bertrand GAUDIN, Olivier MORIS, Michel RENAUDET, Yves HOLZMANN, André MULLER, Jean-Marc WITZ -, **Membres suppléants,**

Procurations

Monsieur Christophe KNOBLOCH, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Robert ENGEL ;

Monsieur Patrick DELSART, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Patrick BARBIER ;

Madame Sylvie HIRTZ, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Charles ANDREA ;

Monsieur Olivier SOHLER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Philippe SCHEIBLING ;

Monsieur Michel WIRA, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Yves HOLTZMANN ;

Monsieur Denis PETIT, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Jean Luc FRECHARD ;

Madame Nathalie ROUSSEL, membre titulaire, donne procuration à Madame Noëllie HESTIN.



Assistent en outre à la séance :

Madame Josiane DOLL, Directrice Générale Adjointe des Services,
Monsieur Irwin GUILLOU, Directeur des Affaires juridiques et générales
Madame Mélanie STOBENER, Assistance administrative



Election d'un secrétaire de séance

Monsieur **Bernard SCHMITT**, représentant de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, est élu à l'unanimité en vue d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.



Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022 a été transmis le vendredi 25 novembre 2022 à l'ensemble des délégués syndicaux.

Aucune observation n'est formulée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.



SOMMAIRE

PROJETS DE DELIBERATION

1. Approbation de la convention partenariale entre le pôle d'équilibre territorial et rural de Sélestat Alsace Centrale et la communauté de communes du Canton d'Erstein (Patrick BARBIER) ;
2. Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (Noellie HESTIN) ;
3. Adhésion à Vélo & Territoires (Claude SCHALLER) ;
4. Financement de la réédition de la carte cyclable Elzach-Villé (Claude SCHALLER) ;
5. Mission d'archivage par le Centre de Gestion du Bas-Rhin (Patrick BARBIER)

PRESENTATION

6. Présentation des dispositifs d'autoconsommation mis en œuvre par la Commune de Muttersholtz et la communauté de communes de la Vallée de Villé (Patrick BARBIER et Serge JANUS)

Aménagement du territoire

Objet : 2022-VI-1 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE SELESTAT ALSACE CENTRALE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Rapport n° 1 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

RÉSUMÉ

Suite à la dissolution de l'association pour le développement de l'Alsace Centrale (ADAC) en 2016 et souhaitant poursuivre un partenariat sur certaines thématiques communes (mobilité, habitat, tourisme, etc.), le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat-Alsace Centrale alors nouvellement constitué et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) ont signé une convention par laquelle cette dernière a confié au PETR la gestion de services relevant de leurs attributions.

Compte tenu du terme de cette convention et des effets bénéfiques pour les territoires de la collaboration sur ce modèle, il est proposé d'en adopter une nouvelle. C'est l'objet de la présente délibération.

I. RAPPORT

Le PETR Sélestat – Alsace Centrale a été créé par arrêté inter préfectoral en date du 6 décembre 2016. Ce syndicat mixte assure depuis le 1^{er} janvier 2017, sur le périmètre de l'association pour le développement de l'Alsace Centrale (ADAC), les missions d'animation du territoire qui étaient assumées jusqu'alors par l'ADAC.

L'ADAC comprenait alors l'ensemble des communautés de communes d'Alsace Centrale.

Si les EPCI de Sélestat, du Ried de Marckolsheim, de la Vallée de Villé et du Val d'Argent se sont fédérés dans le cadre du PETR lequel porte le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Sélestat et sa Région, la communauté de communes du Canton d'Erstein a quant à elle été rattachée au SCoT de la Région de Strasbourg et a intégré le SCOTERS, syndicat mixte chargé de sa mise en œuvre.

Néanmoins, en dehors du SCoT, la mise en œuvre des actions d'animation du territoire menées sur le périmètre plus large de l'ancienne ADAC reste pertinente.

Aussi, c'est naturellement que le PETR et la CCCE ont souhaité poursuivre cette collaboration par voie conventionnelle. A ce titre et sur le fondement de l'article L.5214-16-1, les deux

établissements publics ont signé une convention le 15 novembre 2017 pour la période 2017-2021.

Au travers de celle-ci, la CCCE a confié au PETR la gestion de services d'animation du territoire qui relèvent de leurs attributions, et notamment dans les domaines de la mobilité, du tourisme, de la transition énergétique, de l'animation en matière de conseil à la rénovation énergétique, etc.

Compte tenu de l'échéance de la convention et des effets bénéfiques pour les territoires de la collaboration sur ce modèle, il semble pertinent de prolonger ce partenariat en adoptant une nouvelle convention selon les modalités ci-après définies.

Les services d'animation du territoire confiés par la communauté de communes du Canton d'Erstein au PETR Sélestat-Alsace Centrale concerneraient :

- **La transition énergétique**, notamment :
 - o L'animation de la démarche territoriale pour la transition énergétique : animation du réseau des acteurs, actions de sensibilisation et de communication, suivi d'actions ponctuelles, participation aux réseaux régionaux et nationaux des partenaires de l'énergie. Cette collaboration intervient dans le contexte où chaque communauté de communes d'Alsace Centrale est engagée avec l'ADEME dans des dispositifs Accélérateur de Transition et/ou Contrat d'Objectif Territorial.
 - o L'accompagnement des porteurs de projet : aide à l'émergence de nouveaux projets liés aux économies d'énergie ou à la production d'énergie renouvelable, participation à l'analyse des projets, veille réglementaire et financière,
- **L'animation en matière de conseil à la rénovation énergétique**, notamment :
 - o La mise en œuvre du dispositif de Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) visant à la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés au travers d'un dispositif de financement CEE. Cette collaboration fait l'objet d'une convention spécifique du PETR et de la communauté avec la Région Grand Est
- **La constitution du dossier de candidature et l'animation du dispositif LEADER**, notamment l'animation et la coordination du dispositif, le soutien administratif du Groupe d'Action Local (GAL), l'accompagnement des porteurs de projets, l'information et la communication concernant le dispositif.
- **L'animation d'un réseau d'entreprises dans le cadre du Réseau ACTIONS** en Alsace Centrale, notamment pour développer la connaissance des compétences et expertises sur le territoire, créer des valeurs communes ou favoriser la croissance des territoires par un renforcement du tissu industriel à l'échelle du territoire. Ce réseau fait l'objet d'une convention spécifique entre le PETR, la communauté avec les PETR de BRUCHE MOSSIG et Piémont des Vosges.
- **L'animation d'actions en matière de mobilité** telles que les manifestations « Défis J'y Vais » et « Villes En Selle »
-
- **L'animation du Projet Alimentaire Territorial**, en partenariat avec la Maison de la Nature, portant

notamment sur des actions ciblées d'accompagnement telle celle portant sur le renouvellement du marché de restauration scolaire de la CCCE.

La mise en œuvre de ces actions fera l'objet d'une fiche descriptive annuelle adoptée par les bureaux de la communauté de communes du Canton d'Erstein et du PÉTR Sélestat-Alsace Centrale.

Par ailleurs, le PÉTR Sélestat – Alsace Centrale assurera, outre la logistique administrative et financière correspondant aux actions susmentionnées, le management et l'encadrement des chargés de mission, le suivi des dossiers de demandes de subventions, l'animation du réseau des acteurs de l'ALSACE CENTRALE, et des actions d'animation et de concertation tendant à l'identification de nouveaux projets.

La communauté de communes du Canton d'Erstein désignera trois délégués qui seront invités aux réunions du bureau et du comité syndical du PÉTR Sélestat – Alsace Centrale. Par ailleurs, les services de la communauté seront associés aux rencontres techniques organisées par les services du PÉTR (réseaux thématiques, réseau des DGS, ...).

La communauté de communes du Canton d'Erstein contribuera au financement des actions désignées par la convention, selon un budget prévisionnel annuel adopté concomitamment avec la fiche annuelle de mise en œuvre des actions par les bureaux de la communauté de communes du Canton d'Erstein et du PÉTR Sélestat Alsace Centrale

La contribution de la communauté de communes du Canton d'Erstein est calculée sur la base d'un ratio correspondant à la moyenne de la proportion de la population communautaire par rapport au périmètre de l'Alsace Centrale et de la proportion de la somme des bases d'imposition par rapport à la somme de ces bases pour les communautés de l'Alsace Centrale. Pour 2022, cette contribution est établie à 28 472,89 euros.

La convention est établie pour trois années civiles couvrant la période 2022-2024.

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-16-1 ;
- VU les statuts du PÉTR de Sélestat Alsace Centrale ;
- VU les statuts de la communauté de communes du Canton d'Erstein ;
- VU la convention de partenariat entre le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale et la Communauté de communes du Canton d'Erstein signé le 15 novembre 2017 ;

CONSIDERANT

L'intérêt pour les territoires concernés et la pertinence de prolonger cette forme partenariale entre le PÉTR et la communauté de communes du Canton d'Erstein dans les conditions définies ci-dessus.

D'APPROUVER les termes du projet de convention tendant à ce que la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN confie au pôle d'équilibre territorial et rural SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE pour la gestion des services d'animation du territoire qui relèvent de leurs attributions.

D'AUTORISER le président à signer cette convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris les éventuels avenants qui seraient rendus nécessaires.

PJ : Convention de services confiés au Pôle d'Equilibre Territorial et rural (PETR) Sélestat Alsace Centrale par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Ces dispositions ont été adoptées à l'unanimité par 39 voix.

Membres en exercice présents.

Monsieur Patrick BARBIER, **Président**

Mesdames et Messieurs, Noëllie HESTIN, Jean-Marc BURRUS, Robert ENGEL, Alain MEYER, Claude SCHALLER, Serge JANUS, **Vice-présidents.**

Mesdames et Messieurs, Charles ANDREA, Yves DUSSOURD, Philippe SCHEIBLING, Virginie MUHR, Tania SCHEUER, Christian SCHLEIFER, Philippe WOTLING, Patrick BUHL, Emmanuel ESCHRICH, Jean-Pierre PIELA, Bernard SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Michel BUTSCHA, Mathieu LAUFFENBURGER, Jean-Luc FRECHARD, Thomas GOETTELMMANN, Régine ORSATI, **Membres titulaires.**

Mesdames et Messieurs Michèle CLAVER Bertrand GAUDIN, Olivier MORIS, Michel RENAUDET, Yves HOLZMANN, André MULLER, Jean-Marc WITZ -, **Membres suppléants,**

Procurations

Monsieur Christophe KNOBLOCH, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Robert ENGEL ;

Monsieur Patrick DELSART, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Patrick BARBIER ;

Madame Sylvie HIRTZ, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Charles ANDREA ;

Monsieur Olivier SOHLER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Philippe SCHEIBLING ;

Monsieur Michel WIRA, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Yves HOLTZMANN ;

Monsieur Denis PETIT, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Jean Luc FRECHARD ;

Madame Nathalie ROUSSEL, membre titulaire, donne procuration à Madame Noëllie HESTIN.

Objet : 2022-VI-2 - APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Rapport n°2 présenté par Noëllie HESTIN, Vice-Présidente

RÉSUMÉ

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un outil transversal de planification stratégique et opérationnelle pour les collectivités territoriales qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie.

Par délibération en date du 30 septembre 2021, le comité syndical du PETR Sélestat Alsace Centrale a arrêté son projet de PCAET pour la période 2022-2027.

Le projet de PCAET a depuis été transmis pour avis aux services de l'Etat, de la Région ainsi qu'à l'Autorité Environnementale. Une procédure de participation du public par voie électronique a également été organisée afin de recueillir les observations du public, et l'avis du conseil de développement a été sollicité avant de proposer l'approbation du document en comité syndical.

II. RAPPORT

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un outil transversal de planification stratégique et opérationnelle pour les collectivités territoriales qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. Il doit répondre aux objectifs chiffrés inscrits dans la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) et traduits dans la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et le plan national d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2030, concernant la réduction de la consommation énergétique, le développement des énergies renouvelables, et l'adaptation au changement climatique. La stratégie nationale repose essentiellement sur l'échelle la plus pertinente à savoir l'action locale des territoires.

Le PETR de SELESTAT ALSACE CENTRALE a entrepris l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial en 2018. Alors que la mise en place des PCAET est confiée aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, c'est ici à l'échelle du PETR qu'a été décidée la mise en œuvre du PCAET. Les quatre communautés de communes se sont ainsi engagées dans ce projet territorial, dont 2 communautés de communes qui n'en ont pas l'obligation ; à savoir la communauté de communes de la Vallée de Villé et la communauté de communes du Val d'Argent.

L'objectif du PCAET est de soutenir et mettre en œuvre des actions concrètes et transversales, impliquant tous les acteurs du territoire : collectivités, entreprises, citoyens, associations etc.. ;

dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables des bouleversements climatiques, d'atteindre une nécessaire sobriété énergétique, d'améliorer la qualité de l'air et d'augmenter fortement la production d'énergies renouvelables

Le PCAET comprend :

- Le diagnostic territorial, qui présente un état des lieux du territoire sur les problématiques climat, air, énergie et vulnérabilité
- La stratégie et le programme d'actions
- Le rapport environnemental stratégique
- L'état initial de l'environnement
- Les explications et justifications des choix retenus au regard des solutions de substitution raisonnable.
- L'analyse des incidences du plan d'actions et les propositions de mesures correctrices
- L'étude des incidences sur le réseau NATURA2000
- Le suivi des mesures ERC
- Le résumé non technique

Par délibération en date du 30 septembre 2021, le comité syndical du PETR Sélestat Alsace Centrale a arrêté son projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) pour la période 2022-2027. Ce projet a été transmis pour avis à l'autorité environnementale, au préfet de région, au président du conseil régional et au conseil de développement territorial.

La procédure de participation du public par voie électronique a été ouverte pendant 30 jours consécutifs, du lundi 26 septembre 2022 au mardi 25 octobre 2022 inclus.

Ainsi, le PETR a reçu les avis suivants :

- L'avis commun Etat-Région, reçu le 4 avril 2022
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnemental (MRAe), reçu le 14 juin 2022
- 12 avis publics dont 8 avis de particuliers habitant le territoire, 1 avis d'élus d'une collectivité du territoire et 3 avis non exploitables en l'état, reçus entre le 26 septembre et le 25 octobre 2022.
- L'avis du Conseil de Développement, reçu le 9 novembre 2022
-

Dans l'ensemble, les avis reçus (institutionnels et citoyens) sont positifs concernant la qualité du document qui est structuré selon les attentes réglementaires. Le choix de réaliser un PCAET sur le périmètre du SCoT est souligné positivement. Son articulation avec le SCoT est bien détaillée et les orientations du SCoT sont prises en compte. La démarche participative impliquant les acteurs du territoire (élus, agents communaux et intercommunaux, entreprises, acteurs institutionnels, acteurs associatifs, membres du conseil de développement) est saluée.

Des recommandations ont également été émises afin d'améliorer le document. Les modifications proposées entre la version arrêtée et la version soumise pour adoption sont les suivantes :

| Remarque / Proposition extraite des avis | Modification du PCAET |
|---|---|
| <p>GES : incohérence entre les objectifs indiqués p.4 et p.35</p> | <p>P.35 - Remplacer : « -40 % émissions de gaz à effet de serre en 2030 (réf 2005) Objectif à mi-parcours : -20% d'émissions de GES en 2026 (réf 2005) -75% en 2050 (réf 1990) » Par : « -50 % émissions de gaz à effet de serre en 2030 (réf 2015) Objectif à mi-parcours : -30% d'émissions de GES en 2026 (réf 2015) -87% en 2050 (réf 2015)»</p> |
| <p>Rectifier les erreurs / Ex : Coquille p.213 et 305 "(SRCAE) Ile de France"</p> | <p>p.213 et 305 remplacer par "(SRCAE) Alsace"</p> |
| <p>Le schéma de développement des ENR prévu dans le plan d'action pourrait intégrer un volet "récupération de chaleur fatale" + questionnement au sujet du calendrier</p> | <p>Fiche action 3.3 - p.130 : «● intégrer un volet récupération de chaleur fatale dans l'étude » + Modifier le calendrier : « Etude en 2023 / 2024 »</p> |
| <p>Préciser les impacts négatifs de la plantation de milieux forestiers en plaine, y compris en dehors de sites Natura 2000, et compléter les mesures d'évitement et de réduction</p> | <p>p.246 – tableau action 5.6 « Incidences négatives : cette action peut entraîner des impacts sur la biodiversité plus ordinaire en dégradant voire détruisant des habitats d'espèces inféodés à des milieux de plaine, notamment les prairies riediennes. » « Mesures d'évitement et de réduction : • éviter des plantations au sein de milieux protégés (réserve naturelle, ZNIEFF de type 1...) en particulier au sein de sites Natura 2000 ; • localiser les plantations sur des milieux peu sensibles à la biodiversité et plus particulièrement en dehors des milieux prairiaux ; • choisir des essences indigènes favorables au maintien de la qualité des milieux, notamment du Ried. » + couleurs tableau p.271 / p.315</p> |
| <p>Coquille dans la numérotation des actions</p> | <p>p.123 remplacer « action 3 » par « action 2.4 »</p> |

L'Autorité environnementale recommande de réaliser un SCoT valant PCAET, ce que prévoit de faire le PETR de Sélestat Alsace Centrale à l'occasion de sa révision qui est en cours, comme le permet

l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 (cf. délibérations du 20 octobre 2022 portant sur le partenariat avec l'ADEUS concernant la révision du SCoT de Sélestat et sa Région et le SCoT valant PCAET). La transition énergétique et l'adaptation du territoire au changement climatique sont d'ores et déjà identifiées comme des enjeux phares de la révision du SCoT de Sélestat et sa Région. Cette révision permettra d'actualiser les données du PCAET. L'ensemble du document sera retravaillé afin d'être intégré au SCoT et amélioré en prenant en compte les avis transmis par l'Etat, la Région, l'Autorité Environnementale, le public et le conseil de développement (voir annexes 1- synthèse avis Etat/RGE/MRAe et 2- synthèse des recommandations)

La participation du public a permis de mettre en évidence des thématiques qui préoccupent particulièrement les citoyens tel que la mobilité ou l'énergie, avec des propositions d'actions concrètes, des propositions à étudier lors de la révision du SCoT valant PCAET ou dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET. La consultation a également permis de soulever des questions avec des avis qui diffèrent, concernant par exemple une potentielle « Zone à Faible Emission », qui pourront donner lieu à des débats ultérieurs.

Monsieur Eloi NAVARRO, Président du Conseil de Développement, fait savoir que l'instance qu'il préside a été sollicitée pour avis. Il suggère d'aller au-delà des objectifs aujourd'hui fixés et propose de « muscler » la démarche, notamment sur la question des mobilités.

Monsieur Patrick BARBIER rappelle qu'il y a eu une mobilisation importante des quatre communautés de communes puisqu'elles sont toutes parties prenantes du dispositif « Accélérateur de Transition » qui justifie l'adoption de cette délibération à l'échelle du PETR.

Monsieur BARBIER salue l'engagement des communautés de communes de la Vallée de Villé et du Val d'Argent dans cette démarche et la politique volontariste de ces territoires.

- VU l'article L.229-26 du Code de l'environnement prescrivant aux EPCI de plus de 20 000 habitants l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial ;
- VU les articles R229-51 à R-229-56 du code de l'environnement définissant le contenu d'un Plan Climat Air Energie Territorial ainsi que sa compatibilité avec les autres documents régionaux et locaux de planification ;
- VU l'arrêté préfectoral du 4 août 2016 relatif au Plan Climat Air Energie ;
- VU le SCoT de Sélestat et sa Région approuvé le 17 décembre 2013 ;
- VU le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires approuvé le 24 janvier 2020 par le Conseil Régional Grand Est ;
- VU la publication de la Stratégie Nationale Bas Carbone au bulletin officiel du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire du 24 Avril 2020 ;
- VU la délibération n° 2017-III-03 relative à l'engagement de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE ;
- VU la délibération n°2021-IV-02 du 30 septembre 2021 portant arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial du PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE ;

- VU la publication du Plan Climat Air Energie Territorial du PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE réalisée le lundi **26 septembre 2022** et l'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique jusqu'au 25 octobre 2022 inclus ;
- VU la délibération n°2022-V-1 du 20 octobre 2022 portant sur la modification de la Délibération n°2019-III-03 et prescrivant un SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial
- VU l'avis commun du Préfet de la Région Grand Est et du Président du Conseil Régional Grand Est ;
- VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnemental ;
- VU les avis recueillis dans le cadre de la participation du public par voie électronique ;
- VU l'avis du Conseil de Développement ;

CONSIDERANT

Les enjeux environnementaux du territoire et la nécessité d'y apporter une réponse cohérente et territorialisée ;

CONSIDERANT

La révision générale du SCoT qui est en cours et qui intégrera un volet PCAET, avec une approbation prévue pour le second semestre 2026

CONSIDERANT

La pertinence d'approuver un PCAET sur la période 2022-2027 qui sera en vigueur jusqu'à l'adoption du futur SCoT valant PCAET

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 7 novembre 2022

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER le Plan Climat Air Energie Territorial du PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE ;

DE CHARGER le Président de l'ensemble des formalités afférentes à la présente délibération.

Ces dispositions ont été adoptées à l'unanimité par 39 voix.

Membres en exercice présents.

Monsieur Patrick BARBIER, **Président**

Mesdames et Messieurs, Noëllie HESTIN, Jean-Marc BURRUS, Robert ENGEL, Alain MEYER, Claude SCHALLER, Serge JANUS, **Vice-présidents.**

Mesdames et Messieurs, Charles ANDREA, Yves DUSSOURD, Philippe SCHEIBLING, Virginie MUHR, Tania SCHEUER, Christian SCHLEIFER, Philippe WOTLING, Patrick BUHL, Emmanuel ESCHRICH, Jean-Pierre PIELA, Bernard SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Michel BUTSCHA, Mathieu LAUFFENBURGER, Jean-Luc FRECHARD, Thomas GOETTELMMANN, Régine ORSATI, **Membres titulaires.**

Mesdames et Messieurs Michèle CLAVER Bertrand GAUDIN, Olivier MORIS, Michel RENAUDET, Yves HOLZMANN, André MULLER, Jean-Marc WITZ -, **Membres suppléants,**

Procurations

Monsieur Christophe KNOBLOCH, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Robert ENGEL ;
Monsieur Patrick DELSART, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Patrick BARBIER ;
Madame Sylvie HIRTZ, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Charles ANDREA ;
Monsieur Olivier SOHLER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Philippe SCHEIBLING ;
Monsieur Michel WIRA, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Yves HOLTZMANN ;
Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER ;
Monsieur Denis PETIT, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Jean Luc FRECHARD ;
Madame Nathalie ROUSSEL, membre titulaire, donne procuration à Madame Noëllie HESTIN ;
Madame UHLERICH Marie-Odile, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Serge JANUS.



| |
|------------------|
| Mobilités |
|------------------|

Objet : 2022-VI-3 ADHESION A L'ASSOCIATION VELO & TERRITOIRES

Rapport n°3 présenté par Monsieur **Claude SCHALLER**, Vice-Président et son suppléant
Monsieur **Yves DUSSOURD**.

RÉSUMÉ

Le présent projet de délibération a vocation à autoriser le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Sélestat Alsace Centrale à adhérer à l'association Vélo & Territoires qui a pour objectif de proposer une structure de référence auprès des collectivités pour le développement du vélo et de coordonner le réseau national cyclable.

I. RAPPORT

Le PETR Sélestat Alsace Centrale mène depuis plusieurs années une politique volontariste sur le développement du vélo : plan global de déplacements, schéma directeur cyclable intercommunautaire, expérimentation avec GEOVELO, défi vélo Ville en Selle, mise en place de bornes d'autoréparation vélo.

L'Alsace Centrale est une région de cyclotourisme avérée, avec notamment deux vélo-routes qui la traversent. Plusieurs types d'usages vélo cohabitent sur le territoire : utilitaire, loisir, tourisme, itinérance.

A) Vélo & Territoires

Créé en 1999 par et pour les territoires, Vélo & Territoires est un réseau de plus de 160 adhérents (régions, départements, EPCI, PETR, communes) mobilisés dans une dynamique collégiale pour construire la France à vélo en 2030.

Vélo & Territoires a pour ambition de proposer une structure de référence auprès des collectivités pour le développement du vélo, de faire infuser la culture vélo par et au sein des collectivités et de créer les conditions favorables au développement des politiques cyclables.

Vélo & Territoires vise à :

- **Animer et fédérer** : échanges, communication, animation de clubs, mise en relation, événements
- **Outils, inspirer et accompagner** : expertise technique, data vélo, veille en France et à l'étranger
- **Représenter et défendre** : instances nationales, développement d'actions partenariales, suivi du plan vélo national
- **Mesurer et objectiver** : plateforme nationale des fréquentations, observatoire national des vélo-routes, enquête territoire, outil de signalement des anomalies cyclables.

Les outils utilisés pour l'échange et la communication : site internet (250 000 visites par an), 20 newsletters, réseaux sociaux, revue trimestrielle, publications, événements (600 congressistes par an), modules en ligne, réseau de 4 500 contacts métiers, forum d'échanges entre adhérents.

B) Intérêt et avantages pour une adhésion

1) Bénéficiaire d'une caisse de résonance en France et en Europe

- Représentation dans les instances nationales et européennes
- Veille et relais prioritaire des actualités et financements nationaux et européens

- Promotion de l'action cyclable dans les supports de communication de Vélo & Territoires : revue trimestrielle, newsletters pour adhérents et grand public, site internet et réseaux sociaux

Accès à des argumentaires politiques, chiffres clés et atlas vélo régionaux.

2) Appartenir à un réseau dynamique et reconnu

- Événements : Rencontres Vélo & Territoires, Conférence nationale du tourisme à vélo, webinaires thématiques
- Echanges de bonnes pratiques sur le forum de discussions et relais des appels à expérience
- Annuaire (élus, techniciens, bureaux d'étude, solutions vélo)
- Interventions ponctuelles aux événements et collaboration avec des partenaires stratégiques (Cerema, ADN Tourisme, France Vélo Tourisme, FUB, CVTCM...)

3) Accéder à une expertise sur le vélo et les schémas de référence

- Suivi du Schéma national des vélo-routes, des schémas régionaux et départementaux
- Suivi des documents stratégiques au niveau national et dans les collectivités
- Information géographique nationale et homogène grâce à l'Observatoire national des véloroutes
- Production de cartes vélo personnalisées et de comparaison avec les territoires voisins
- Expertise sur les comptages vélos, et rapport annuel Analyse des fréquentations vélos
- Espace adhérents (documentation, modules pédagogiques, politiques et techniques)

Pour son adhésion à l'association Vélo & Territoires pour l'année 2023, le PETR Sélestat Alsace Centrale devra s'acquitter de la cotisation annuelle décomposée comme suit :

- **500 €** (montant fixe)
- **0.005 €** par habitant pour les EPCI et groupements de collectivités (**77 355 habitants INSEE 2018**)

Soit un montant total de **886,78 €**.

Le Président propose que **Monsieur Claude SCHALLER**, Vice-Président en charge des mobilités soit membre titulaire de l'association et sollicite l'assemblée pour demander si un délégué souhaite être suppléant.

Monsieur Yves DUSSOURD se manifeste en ce sens.

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** les statuts du PETR de Sélestat Alsace Centrale lequel est notamment compétent pour mettre en œuvre pour le compte de ses communautés membres des actions en matière de mobilité.

CONSIDERANT

L'intérêt pour le PETR Sélestat Alsace Centrale de bénéficier du réseau et des informations sur le développement du vélo et des services vélo

CONSIDERANT

Les multiples actions, études et événements déployés par le PETR Sélestat Alsace Centrale sur la thématique du vélo sur le territoire

CONSIDERANT

L'intérêt pour le PETR Sélestat Alsace Centrale de promouvoir au sein d'un réseau d'élus et de techniciens ses actions pour le développement du vélo sur le territoire

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 7 novembre 2022

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER l'adhésion à l'association Vélo & Territoires,

D'INSCRIRE la contribution financière du PETR Sélestat Alsace Centrale à hauteur de **886,78 €** au budget primitif 2023

DE DESIGNER deux membres du Comité Syndical pour représenter le territoire :

- **Claude SCHALLER** : élu titulaire
- **Yves DUSSOURD** : élu suppléant

D'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ces dispositions ont été adoptées à l'unanimité par 39 voix.

Membres en exercice présents.

Monsieur Patrick BARBIER, **Président**

Mesdames et Messieurs, Noëllie HESTIN, Jean-Marc BURRUS, Robert ENGEL, Alain MEYER, Claude SCHALLER, Serge JANUS, **Vice-présidents.**

Mesdames et Messieurs, Charles ANDREA, Yves DUSSOURD, Philippe SCHEIBLING, Virginie MUHR, Tania SCHEUER, Christian SCHLEIFER, Philippe WOTLING, Patrick BUHL, Emmanuel ESCHRICH, Jean-Pierre PIELA, Bernard SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Michel BUTSCHA, Mathieu LAUFFENBURGER, Jean-Luc FRECHARD, Thomas GOETTELMMANN, Régine ORSATI, **Membres titulaires.**

Mesdames et Messieurs Michèle CLAVER Bertrand GAUDIN, Olivier MORIS, Michel RENAUDET, Yves HOLZMANN, André MULLER, Jean-Marc WITZ , **Membres suppléants,**

Procurations

Monsieur Christophe KNOBLOCH, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Robert ENGEL ;
Monsieur Patrick DELSART, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Patrick BARBIER ;
Madame Sylvie HIRTZ, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Charles ANDREA ;
Monsieur Olivier SOHLER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Philippe SCHEIBLING ;
Monsieur Michel WIRA, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Yves HOLTZMANN ;
Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER ;

Monsieur Denis PETIT, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Jean Luc FRECHARD ;
Madame Nathalie ROUSSEL, membre titulaire, donne procuration à Madame Noëllie HESTIN ;
Madame UHLERICH Marie-Odile, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Serge JANUS.



Mobilités

Objet : 2022-VI-4 - REEDITION DE LA CARTE CYCLABLE TRANSFRONTALIERE ELZACH-VILLE

Rapport n ° 4 présenté par Monsieur Claude SCHALLER, Vice-Président

RÉSUMÉ

Le présent projet de délibération a vocation à acter de la réédition de la carte cyclable transfrontalière **ELZACH-VILLE** sous format papier et numérique, et de son financement. Le travail de réédition a été mené en coopération étroite avec le **LANDKREIS EMMENDINGEN**, à l'initiative du projet.

II. RAPPORT

Depuis plusieurs années, le PETR Sélestat Alsace Centrale travaille activement au développement et au renforcement de la coopération transfrontalière avec le LANDKREIS EMMENDINGEN en Allemagne.

Plusieurs projets transfrontaliers ont trouvé leur concrétisation : visites thématiques (énergie, rénovation) sur les deux territoires, programme commun pour la manifestation annuelle Jardins Ouverts / *Öffene Gartentür*, candidature commune au programme *Common Ground 2022* de la Fondation ROBERT BOSCH.

Le domaine des mobilités transfrontalière représente également un axe de coopération, à travers la mise en place et l'organisation annuelle du défi vélo VILLE EN SELLE / STADTRADELN depuis 2020. Le renforcement de la pratique du vélo, la découverte du patrimoine transfrontalier commun, le cyclotourisme et l'amélioration des jalonnements cyclables pour le grand public sont autant d'axes qui ont mené au projet de réédition de la carte cyclable transfrontalière ELZACH-VILLE.

C) Réédition de la carte cyclable transfrontalière ELZACH-VILLE

Une carte imprimée de l'itinéraire ELZACH-VILLE existait en 1996 grâce au soutien de l'Union européenne, mais n'était plus disponible sur le territoire depuis plusieurs années.

L'itinéraire cyclable relie sur 88 kilomètres les villes et villages du parcours. Six d'entre elles sont jumelées : ELZACH ET VILLE depuis 1993, WALDKIRCH et SELESTAT depuis 1966, SAASBACH et MARCKOLSHEIM depuis 1960.

Le projet de réédition de la carte permet de :

- Retravailler le design de la carte
- Mettre à jour la carte en recensant les nouveaux aménagements cyclables et les lieux d'intérêts touristiques et à valeur patrimoniale
- Proposer un tirage papier de la carte à **7 000 exemplaires** répartis sur le territoire des deux partenaires français et allemand

- Créer un guide de voyage numérique de cet itinéraire, en accès sur smartphone, tablette et applications de navigation touristique, avec de multiples descriptions, photos et points d'intérêts du territoire.

Ce projet vise à développer la pratique du vélo, améliorer la connaissance des aménagements cyclables sur le territoire, renforcer l'attractivité touristique, promouvoir le patrimoine local, encourager le sport santé, et faire se développer les échanges transfrontaliers.

La carte imprimée est disponible dans les mairies situées le long du parcours, dans les Communautés de Communes, et dans les Offices de tourisme du territoire.

D) Financement de la réédition de la carte

Le coût total du projet est de **12 050 €**.

Le LANDKREIS EMMENDINGEN a obtenu auprès du programme Nouveaux Horizons de la BADEN-WÜRTTEMBERG STIFTUNG une subvention de **6 050 €** pour le projet.

Le reste à charge pour les deux entités publiques s'élève ainsi à **6 000 €**, réparti comme suit ;

- **3 000 €** à la charge du LANDKREIS EMMENDINGEN
- **3 000 €** à la charge du PETR Sélestat Alsace Centrale versée sous forme de subvention

Dans le prolongement de la présentation faite par **Monsieur Claude SCHALLER, Monsieur Patrick BARBIER** invite les élus à solliciter le secrétariat du PETR pour obtenir des exemplaires de cette carte.

Monsieur BARBIER fait le lien avec la démarche Common Ground. Il rappelle les contours du dispositif lequel a vocation à expérimenter et renforcer le dialogue démocratique entre élus et citoyens d'autre part. Le Conseil de Développement et plusieurs associations citoyennes sont pleinement associés à la démarche.

VU les statuts du PETR de Sélestat Alsace Centrale lequel est notamment compétent pour mettre en œuvre pour le compte de ses communautés membres des actions en matière de mobilité.

CONSIDERANT

Le renforcement de la coopération transfrontalière du PETR Sélestat Alsace Centrale avec le LANDKREIS EMMENDINGEN depuis plusieurs années

CONSIDERANT

Les études et actions menées par le PETR Sélestat Alsace Centrale pour le développement de la pratique du vélo sur le territoire

CONSIDERANT

L'importance du cyclotourisme sur le territoire, du tourisme et de la valorisation du patrimoine local

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 7 novembre 2022

De se prononcer sur ces dispositions,

D'INSCRIRE la subvention du PETR Sélestat Alsace Centrale à l'article 6574 antenne « mobilité » pour 3 000 €

D'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Annexe : Convention relative au financement de la réédition de la carte cyclable transfrontalière ELZACH-VILLE

Ces dispositions ont été adoptées à l'unanimité par 39 voix.

Membres en exercice présents.

Monsieur Patrick BARBIER, **Président**

Mesdames et Messieurs, Noëllie HESTIN, Jean-Marc BURRUS, Robert ENGEL, Alain MEYER, Claude SCHALLER, Serge JANUS, **Vice-présidents.**

Mesdames et Messieurs, Charles ANDREA, Yves DUSSOURD, Philippe SCHEIBLING, Virginie MUHR, Tania SCHEUER, Christian SCHLEIFER, Philippe WOTLING, Patrick BUHL, Emmanuel ESCHRICH, Jean-Pierre PIELA, Bernard SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Michel BUTSCHA, Mathieu LAUFFENBURGER, Jean-Luc FRECHARD, Thomas GOETTELMMANN, Régine ORSATIE, **Membres titulaires.**

Mesdames et Messieurs Michèle CLAVER Bertrand GAUDIN, Olivier MORIS, Michel RENAUDET, Yves HOLZMANN, André MULLER, Jean-Marc WITZ, **Membres suppléants**,

Procurations

Monsieur Christophe KNOBLOCH, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Robert ENGEL ;
Monsieur Patrick DELSART, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Patrick BARBIER ;
Monsieur Sylvie HIRTZ, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Charles ANDREA ;
Monsieur Olivier SOHLER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Philippe SCHEIBLING ;
Monsieur Michel WIRA, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Yves HOLTZMANN ;
Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER ;

Monsieur Denis PETIT, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Jean Luc FRECHARD ;
Madame Nathalie ROUSSEL, membre titulaire, donne procuration à Madame Noëllie HESTIN ;
Madame UHLERICH Marie-Odile, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Serge JANUS.



Moyens Généraux

Monsieur Jean-Pierre PIELA Maire de la Mairie de Breitenbach quitte la réunion.

Objet : 2022-VI-5 - MISSION D'ARCHIVAGE PAR LE CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN

Rapport n°5 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

RÉSUMÉ

Les archives du PETR Alsace Centrale nécessitent une intervention importante en amont du déménagement des locaux, prévu courant 2023, dans le nouveau bâtiment 15 Bd Leclerc à Sélestat.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin dispose d'un service d'archivistes itinérants pouvant proposer une mission d'accompagnement dans ce domaine.

II. RAPPORT

Le 13 décembre 2021, la Communauté de Communes de Sélestat a validé l'opportunité d'acquérir le bâtiment sis 15 Boulevard du Maréchal Leclerc à Sélestat pour y déménager son siège.

Le PETR Alsace Centrale ayant mutualisé ses services avec ceux de la CCS, l'ensemble des services sera accueilli sur le nouveau site.

Les équipements, le mobilier et les archives devront ainsi être déménagés au courant de l'année 2023.

Le traitement des archives du PETR Alsace Centrale nécessite un investissement important au courant de l'année à venir pour leur traitement et leur mise à jour afin de partir sur des bases conformes dans le nouveau local dédié.

Cette prestation ne pouvant être réalisée en interne du fait d'un plan de charge important et par manque d'expertise dans le domaine, le PETR Alsace Centrale a fait appel au Centre de Gestion du Bas-Rhin pour lui proposer des solutions.

Après échanges, et compte tenu des contraintes du PETR Alsace Centrale (délai, arriérés d'archivages, déménagement, plan de charge des agents), et du Centre de Gestion (plan de charge 2022-2023), il a été proposé d'intervenir selon le processus ci-dessous :

- Traitement des arriérés d'archives dans les bureaux et les circulations en 2023, en distinguant bien les archives SCOT, ADAC et PETR,
- Organisation d'une campagne de destruction en 2023
- Accompagnement à la préparation et à la mise en œuvre du déménagement des archives,
- Etablissement du PV de récolement,
- Mise en place des procédures d'archivages : versement, communication, élimination,
- Formation des agents.

Cette prestation se déroulera au courant de l'année 2023, et sera assurée par un archiviste mis à disposition par le Centre de Gestion du Bas-Rhin. L'archivage est réalisé conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Le coût de l'intervention couvre les frais réels de leur mise à disposition et est fixé à **4 900 €**.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD souligne le professionnalisme des archivistes qui distinguent les documents à détruire des documents historiques lesquels doivent être conservés.

Vu La convention proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

Considérant

La nécessité de traiter les arriérés d'archives en vue du déménagement du siège ;

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 7 novembre 2022

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER

Le recours au Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mission de mise à jour des archives du PETR Alsace Centrale

DE VALIDER

Le projet de convention proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

D'AUTORISER le Président délégué à signer le projet de convention et les éventuels documents connexes à ce dossier.

Ces dispositions ont été adoptées à l'unanimité par 39 voix.

Membres en exercice présents.

Monsieur Patrick BARBIER, Président

Mesdames et Messieurs, Noëllie HESTIN, Jean-Marc BURRUS, Robert ENGEL, Alain MEYER, Claude SCHALLER, Serge JANUS, Vice-présidents.

Mesdames et Messieurs, Charles ANDREA, Yves DUSSOURD, Philippe SCHEIBLING, Virginie MUHR, Tania SCHEUER, Christian SCHLEIFER, Philippe WOTLING, Patrick BUHL, Emmanuel ESCHRICH, Jean-Pierre PIELA, Bernard SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Michel BUTSCHA, Mathieu LAUFFENBURGER, Jean-Luc FRECHARD, Thomas GOETTELMANN, Régine ORSATI, Membres titulaires.

Mesdames et Messieurs Michèle CLAVER Bertrand GAUDIN, Olivier MORIS, Michel RENAUDET, Yves HOLZMANN, André MULLER, Jean-Marc WITZ, Membres suppléants,

Procurations

Monsieur Christophe KNOBLOCH, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Robert ENGEL ;
Monsieur Patrick DELSART, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Patrick BARBIER ;
Madame Sylvie HIRTZ, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Charles ANDREA ;
Monsieur Olivier SOHLER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Philippe SCHEIBLING ;
Monsieur Michel WIRA, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Yves HOLTZMANN ;
Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER ;

Monsieur Denis PETIT, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Jean Luc FRECHARD ;
Madame Nathalie ROUSSEL, membre titulaire, donne procuration à Madame Noëllie HESTIN ;
Madame UHLERICH Marie-Odile, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Serge JANUS



Présentation

6. Présentation des dispositifs d'autoconsommation mis en œuvre par la Commune de Muttersholtz et la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, Monsieur Serge JANUS présente le dispositif d'autoconsommation collective mis en place à l'échelle de la communauté de communes.

Monsieur JANUS expose d'abord le principe de l'autoconsommation et précise que la communauté de communes, avec les entreprises pionnières, se sont engagées dans la démarche en vue d'une autonomie énergétique.

Monsieur JANUS poursuit en présentant les modalités juridiques, administratives et techniques de mise en œuvre de cette démarche.

Monsieur JANUS souligne enfin les effets vertueux de ce montage en précisant que l'investissement de l'installation est amorti rapidement d'une part et les tarifs de l'énergie pour les bénéficiaires sont fixes et inférieurs aux prix du marché d'autre part.

Après l'exposé de Monsieur JANUS, le Premier Adjoint de la Commune de Muttersholtz, Monsieur Michel RENAUDET, et le Directeur Général des Services, Julien RODRIGUES, présentent la démarche similaire entreprise par la commune de Muttersholtz

En substance, ils expliquent les étapes pour que la commune produise de l'électricité en propre. Cette électricité est produite via la centrale hydroélectrique présente sur l'III et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics. Ils soulignent l'importance des subventions publiques, tant pour le financement des études préalables que dans la mise en œuvre opérationnelle.

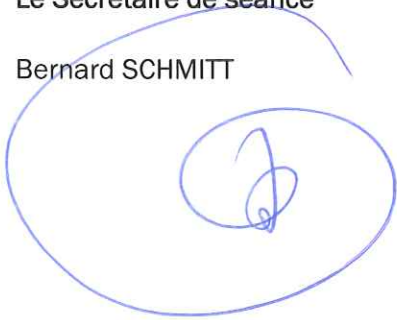
En parallèle, l'éclairage nocturne a été réduit avec une nouvelle plage horaire de 23 heures 30 à 5 heures du matin.

Ces actions ont ainsi permis de réduire de presque 90% les dépenses d'électricité de l'administration communale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BARBIER lève la séance à 21 heures 00

Le Secrétaire de séance

Bernard SCHMITT



Le Président

Patrick BARBIER

